

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-3-7-3

Séance du vendredi 13 mars 2015

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DES VOSGES DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU COLLOQUE "GUERRE DES VOSGES, GUERRES DE MONTAGNE 1914-1918"

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2015-2-7-1 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif 2015 – Archives départementales,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention avec le Conseil Général des Vosges dans le cadre du colloque « Guerre des Vosges, Guerres de Montagne 1914-1918 » et autorise le Président à la signer ;
- précise que les dépenses estimées à 15 000 Euros seront prélevées au programme D641 chapitre 011 fonction 315 nature 62878.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions